



Mairie de SUEVRES  
Rue Jean Desjoyeaux  
41500 SUEVRES  
Tel syndicat : 02.54.87.08.72  
Tel mairie : 02.54.87.80.24  
Fax : 02.54.87.80.36  
Mail : [sivoscoursuevres@orange.fr](mailto:sivoscoursuevres@orange.fr)

## Règlement interne Transport scolaire

**A retourner impérativement  
avant le 23 juin 2017  
auprès du syndicat scolaire**

Le présent règlement, approuvé par le Comité Syndical de SUEVRES et COUR SUR LOIRE, régit le fonctionnement du transport scolaire (*délibération du 28 août 2006*).

Nous vous informons que le transporteur n'a pas la compétence de prendre à bord du car un enfant à mobilité réduite.

***L'INSCRIPTION DES ENFANTS AU TRANSPORT SCOLAIRE EST OBLIGATOIRE, CAR IL EST IMPORTANT DE CONNAITRE LE NOMBRE ET L'IDENTITE DES ENFANTS PRESENTS A BORD EN CAS D'ACCIDENT.***

### **A) INSCRIPTIONS**

2 options sont proposées :

- l'inscription annuelle : la fiche d'inscription est à déposer au plus tard le 24 juin 2015. L'inscription annuelle peut se faire soit à la semaine complète (5 jours), soit pour un nombre de jours inférieur, fixes et déterminés.

ou

- l'inscription mensuelle : la fiche d'inscription est à retourner avant le 20 du mois pour le mois suivant.

Chaque enfant inscrit se doit d'utiliser au maximum ce moyen de transport mis à sa disposition, lorsque votre (vos) enfant (s) ne prend (prennent) pas le car, vous devez obligatoirement prévenir le syndicat au 02.54.87.08.72. ou 02.54.87.80.24.

### **B) REGLES DE SECURITE ET DISCIPLINE**

Les enfants sont placés sous la surveillance d'une personne détachée par le syndicat et se doivent :

- pour l'école élémentaire : d'attendre l'accompagnatrice dans la cour qui les conduira elle-même au car, **les enfants ont l'interdiction de dépasser les barrières de sécurité à la sortie de l'école.**

- d'être sages, d'écouter et de respecter cette personne ainsi que le chauffeur,  
- de rester assis pendant tout le trajet,

- d'utiliser obligatoirement les ceintures de sécurité (sauf certificat médical de contre-indication)
- de respecter le matériel. En cas de dégradation, les familles devront assurer systématiquement le remboursement.

Tout manquement à la discipline sera notifié au responsable du syndicat par le personnel de surveillance et des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du transport pourraient être appliquées.

L'accompagnatrice a le devoir et l'obligation de laisser descendre les enfants uniquement à leur arrêt défini sur la feuille d'inscription.

Aucun enfant ne descendra si l'un des parents n'est présent, sauf à leur représentant, âgé d'au moins 16 ans avec l'autorisation des parents (*imprimé page 4*).

Si aucune personne n'est présente au point d'arrêt, l'enfant sera déposé en garderie, et après 18 h 30 en mairie où sa famille pourra venir le chercher. Ce service sera facturé 3.24 €.

Le syndicat décline toute responsabilité si un enfant non inscrit régulièrement oublierait de prendre le car et quitterait l'école par ses propres moyens.

Fait à SUEVRES, le 08 juin 2017

Le Président  
Frédéric DEJENTE

Ce coupon devra être retourné au syndicat scolaire au plus tard le 23 juin 2017

### **ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU TRANSPORT**

Je soussigné(e) Madame ou Monsieur .....

1°) autorise

Ma fille..... (nom – prénom)

Mon fils..... (nom – prénom)

Mes enfants.....

..... (nom – prénom)

- à prendre régulièrement le service de transport scolaire mis à notre disposition par le Syndicat Intercommunal des Affaires Scolaires et Parascolaires de Cour sur Loire et Suèvres,

- déclare avoir reçu et pris connaissance des consignes générales de sécurité du chauffeur et des enfants,

- s'engage à respecter et faire respecter par ses enfants lesdites consignes générales dans le car.

Fait à ....., le .....

Signature

**TRANSPORT SCOLAIRE ANNÉE 2017 / 2018**  
**Écoles maternelle et élémentaire**

POINTS D'ARRÊT	MATIN	MERCREDI MIDI	SOIR
ÉCOLE ELEMENTAIRE / MATERNELLE Rue Jean Desjoyeaux	<i>Prise en charge de l'accompagnatrice</i> 8 h 00	<i>Prise en charge de l'accompagnatrice</i> 12 h 05	<i>Prise en charge de l'accompagnatrice</i> 16 h 35
FOLIE	8 h 02	12 h 07	16 h 37
DIZIERS	8 h 04	12 h 09	16 h 39
BALATRE	8 h 08	12 h 13	16 h 43
MALVAUX	8 h 12	12 h 17	16 h 47
LES LANDES ( <i>par MER</i> )	8 h 22	12 h 27	16 h 57
ST GEORGES ( <i>côté habitations</i> )	8 h 25	12 h 30	17 h 00
LE TERREUX	8 h 30	12 h 35	17 h 05
MONTREUILS n°24	8 h 35	12 h 40	17 h 10
MONTREUILS ANGLE RD 2152	8 h 35	12 h 41	17 h 11
COUR-SUR-LOIRE	8 h 40	12 h 45	17 h 15
LE VIVIER (côté Bourg)	8 h 42	12 h 47	17 h 17
PLACE DE FLEURY	8 h 45	12 h 50	17 h 20
RUELLE TORSE FLEURY	8 h 47	12 h 52	17 h 22
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE / MATERNELLE Rue Jean Desjoyeaux	8 h 55 <i>Fin de prise en charge de l'accompagnatrice</i>	12 h 55 <i>Fin de prise en charge de l'accompagnatrice</i>	17 h 25 <i>Fin de prise en charge de l'accompagnatrice</i>

Les horaires sont mentionnés à titre indicatif. Ils peuvent varier suivant la circulation et les conditions atmosphériques.

Ces coupons devront être retournés auprès du syndicat scolaire au plus tard le 23 juin 2017



**AUTORISATION DES PARENTS**  
(Représentant âgé d'au moins 16 ans)

Je soussigné(e) Monsieur / Madame .....  
autorise Monsieur / Madame.....  
à venir chercher mon ou mes enfant(s) .....  
à l'arrêt de car (précisez l'arrêt).....

Date :

Signature

---

**INSCRIPTION ANNUELLE AU TRANSPORT SCOLAIRE 2017/ 2018**

Vous souhaitez que votre enfant utilise le transport scolaire. Pour le bon fonctionnement de ce service, il est impératif de respecter vos inscriptions. Les familles doivent obligatoirement utiliser le coupon ci-dessous.

Nom et Prénom : .....



Point d'arrêt du matin : .....

Point d'arrêt du soir : .....

Point d'arrêt du mercredi midi.....

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Mercredi
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					midi

**FEUILLE D'INSCRIPTION MENSUELLE  
TRANSPORT  
ANNEE SCOLAIRE 2017 / 2018**



**1 feuille par enfant et par mois**  
Cocher la ou les cases qui vous intéresse (nt)  
A retourner le plus tôt possible au syndicat

Nom et Prénom : .....

Classe\* :    MATER    CP    CE1    CE2    CM1    CM2

*\* entourez la classe concernée*

MOIS DE .....

Jours	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
Date																									
Transport matin																									
Transport Soir / Midi																									

**Toujours, à pied ou en voiture, montrons l'exemple**

**CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ**

---

**LE STRICT RESPECT DES REGLES SUIVANTES PRESERVERA VOTRE SECURITE ET CELLE DE VOS CAMARADES.**

**AVANT LA MONTÉE**

- ATTENDRE L'AUTOCAR AU POINT D'ARRET PREVU
- NE PAS JOUER OU COURIR SUR LA CHAUSSEE
- NE MONTER QU'APRES L'ARRET COMPLET DE L'AUTOCAR
- NE JAMAIS S'APPUYER SUR LE VEHICULE

**A LA MONTÉE**

- PAS DE BOUSCULADES
- DEGAGER LES ISSUES DE SECOURS
- NE RIEN DEPOSER DANS LE COULOIR CENTRAL
- UTILISER LES PORTE-BAGAGES OU POSER LES CARTABLES SOUS LES SIEGES

**DANS L'AUTOCAR**

- RESTER ASSIS
- NE PAS CRIER NI CHAHUTER
- NE PAS TOUCHER AUX PORTIERES
- NE PAS PASSER LA TETE OU LE BRAS PAR LA VITRE OUVERTE
- NE JAMAIS FUMER
- NE MANIPULER NI BRIQUETS, NI ALLUMETTES, NI OBJETS DANGEREUX OU TRANCHANTS

**A LA DESCENTE**

- ATTENDRE L'ARRET COMPLET DE L'AUTOCAR
- PAS DE BOUSCULADES
- RESTER SUR LE BAS COTE OU LE TROTTOIR JUSQU'AU DEPART DE L'AUTOCAR
- FAIRE ATTENTION EN TRAVERSANT
- NE PAS COURIR
- NE JAMAIS S'APPUYER SUR LE VEHICULE

**ATTENTION**

**TOUT ACTE DE VANDALISME, D'INDISCIPLINE OU PROPOS MALVEILLANTS ENVERS LE CONDUCTEUR OU SON ACCOMPAGNATRICE ENTRAINE DES SANCTIONS (EXCLUSION DU VEHICULE).**

**TOUTE DETERIORATION COMMISE DANS LE VEHICULE ENGAGE LA RESPONSABILITE FINANCIERE DES PARENTS.**